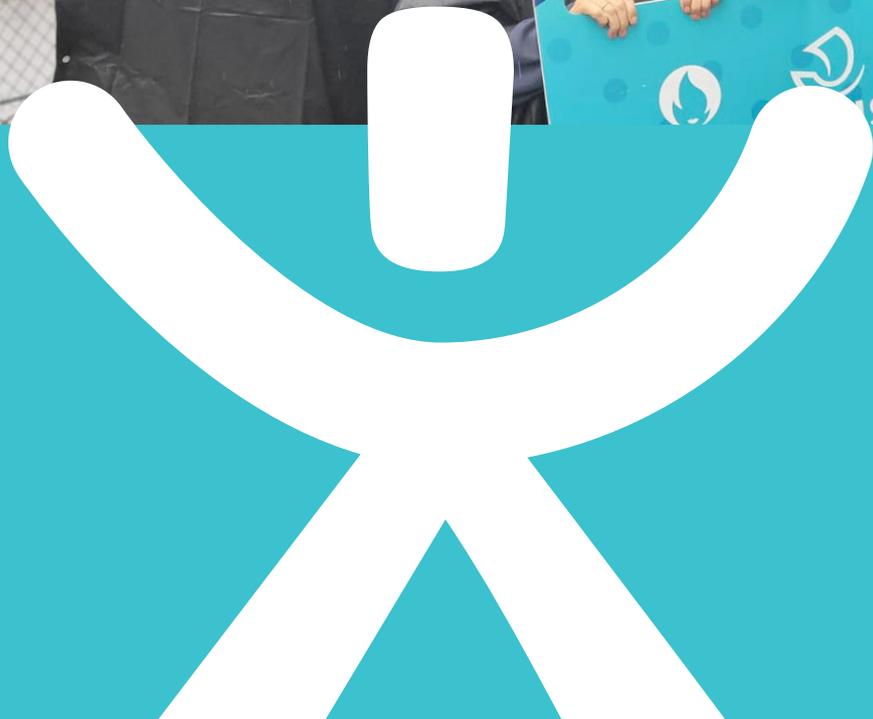


RAPPORT FINANCIER

20 24



1/ FAITS MARQUANTS 2024	4
2/ BILAN	5
3/ COMPTE DE RÉSULTAT	6
Comptes 2024	7
4/ BILAN	7
5/ COMPTE DE RÉSULTAT	9
Annexe légale aux comptes annuels	11
6/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	11
7/ TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	13
8/ TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	13
9/ TABLEAU DES PROVISIONS	13
10/ ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES	14
11/ TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	15
12/ TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS	15
13/ TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	16
14/ AUTRES INFORMATIONS	16
15/ AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER	16
16/ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	17
17/ ENGAGEMENTS	19
18/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	21
19/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2025	25



CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

BUREAU

Président
Bernard DE GROC
Trésorière
Isabelle MOUNIER-EMEURY
Secrétaire
Robert LIOTARD

ADMINISTRATEURS

Michel BLIAUT
Président Fondateur
Marie-Paule BAHISSON
Bénédicte CHESNELONG
Clara FRANCO
Éric BONSCH
Dorin FETEANU
Michel LEFEVRE

Bernard DE GROC
Président



Chers Adhérents,

Les états financiers qui ont été établis en date du 31/12/2024 sont la représentation comptable des comptes annuels de Delta 7 à savoir :



- ✓ Le bilan qui synthétise en valeur actuelle la situation patrimoniale de Delta7 ;
- ✓ Le compte de résultat qui récapitule et consolide les charges et produits de l'exercice ;
- ✓ L'annexe légale des comptes qui complète l'information donnée au bilan et au compte de résultat.

1/ FAITS MARQUANTS 2024

Autorisation des frais de siège et engagements pluriannuels :

Par arrêté du 15 mai 2024, l'Agence Régionale de Santé (ARS) autorise Delta7 à appliquer des frais de siège sur les budgets des établissements gérés par l'association, à hauteur de 5,20 % des charges hors frais de siège et charges exceptionnelles. Cette autorisation est effective à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2028.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été conclu avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de Paris le 16 janvier 2024, prenant effet au 1er janvier 2024 pour une durée de cinq ans. De même, un CPOM avait été signé avec l'ARS et le Département du Val-de-Marne le 1er janvier 2023, avec une prise d'effet à cette même date pour une durée de cinq ans.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) offre plusieurs avantages. Il assure une stabilité financière en garantissant des financements sur plusieurs années, évitant ainsi les incertitudes budgétaires annuelles. Il permet une meilleure planification et gestion des ressources, tout en offrant plus de flexibilité pour s'adapter aux évolutions des besoins des usagers et aux orientations des politiques publiques. Enfin, il renforce le partenariat avec les financeurs en définissant des engagements clairs et des objectifs partagés.

Conflit armé entre la Fédération de Russie et l'Ukraine :

L'Association Delta 7 n'est pas concernée directement par le conflit armé entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Il n'aura donc pas d'incidence sur son activité.



2/ BILAN

Le bilan fait ressortir un total de 3 982 846 € au 31/12/2024 contre 3 640 723 € au 31/12/2023.

2.1 ACTIF

L'**actif immobilisé** est de 1 739 660 € à fin 2024 contre 1 837 625 € en 2023, soit une diminution de 97 965 €. Les immobilisations recouvrent principalement l'acquisition des locaux de l'avenue de Saint Ouen à Paris en 2009 qui hébergent le quatrième accueil de jour ainsi que les travaux d'aménagement réalisés pour les quatre établissements créés depuis 2003, de l'agencement des locaux de la plateforme de Paris en 2014 et, des travaux d'aménagement des locaux pour la plateforme de répit pour les aidants du 94, achevés en octobre 2018.

L'**actif circulant** s'élève à 2 243 185 € en 2024 contre 1 803 098 € en 2023, soit une augmentation de 24 %. Cette évolution s'explique par plusieurs éléments. Les créances clients, usagers et comptes rattachés augmentent de 14 %, en lien avec la hausse de l'activité et le décalage des facturations de décembre encaissées en janvier. En revanche, les autres créances diminuent de 27 %, principalement en raison de la baisse des produits à recevoir. Les disponibilités, quant à elles, progressent de 54 %, notamment grâce à la réception de 595 k€ de CNR non utilisé au 31/12/2024. Enfin, la diminution des charges constatées d'avance de 39 % contribue également à cette variation.

2.2 PASSIF

Le montant total **des fonds associatifs** s'élève à 508 404 € en 2024 contre 424 227 € en 2023.

Les provisions réglementées recouvrent la provision BFR (Besoin en Fonds de Roulement), correspondant au capital remboursé de l'emprunt qui a financé l'acquisition du bien immobilier sis 51, avenue de Saint Ouen pour un montant de 1 800 000 € en date du 26 mars 2009.

Les fonds dédiés correspondent aux fonds liés aux crédits non reconductibles que nous avons reçus et qui n'ont pas été utilisés l'année de clôture. Ils sont passés de 934 406 € en 2023 à 1 520 386 € en 2024, en raison de la réception tardive des fonds, qui ne nous a pas permis de les utiliser en 2024.

Les dettes s'élèvent à 1 822 149 € en 2024 contre 2 138 406 € en 2023, soit une diminution de 15 %.

Les « Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit » comprennent l'emprunt contracté en 2009 pour l'acquisition des locaux de l'avenue de Saint-Ouen et celui de 400 000 € souscrit en 2021 pour faire face aux impacts de la crise sanitaire. Le solde passe de 1 428 642 € en 2023 à 1 283 903 € en 2024.

Les « Fournisseurs et comptes rattachés » passent de 117 281 € en 2023 à 82 503 € en 2024 soit une baisse de 34 778 €.

Les « Dettes fiscales et sociales » s'élèvent à 345 996 € en 2024 contre 325 186 € en 2023. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de la provision pour congés payés, qui passe de 145 107 € en 2023 à 189 648 € en 2024, soit une hausse de 44 541 €.

3/ COMPTE DE RÉSULTAT

Le total des produits 2024 s'élève à 4 618 047 € contre 4 643 537 € en 2023 soit une évolution de -1%.

Le total des charges 2024 s'élève à 4 499 030 € contre 4 717 891 € en 2023 soit une évolution de -5%.

3.1 PRODUITS

Les produits d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 4 507 205 € en 2024, en hausse de 0,30 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation, peu significative, résulte principalement d'une part de l'augmentation de l'activité, de l'impact des reprises de résultats antérieurs et de la hausse des dotations ARS, et d'autre part de la diminution des reprises de fonds dédiés et des subventions.

Les produits financiers d'un montant de 26 153 €, correspondent aux intérêts bancaires reçus pour l'exercice 2024.

Les produits exceptionnels de l'exercice s'élèvent à 84 689 €, composés principalement de la reprise de la quote-part des subventions pour investissement à hauteur 82 392 €, concernent les travaux réalisés pour les accueils de jour et les plateformes de répit pour les aidants.

3.2 CHARGES

Les charges d'exploitation diminuent de 5 %, passant de 4 631 804 € en 2023 à 4 410 036 € en 2024. Cette baisse s'explique principalement par la réduction de la masse salariale, liée à la suppression ou au non-remplacement de certains postes. Toutefois, si certaines dépenses, comme l'électricité et le chauffage, ont augmenté, d'autres, notamment le transport des usagers, ont significativement diminué.

Les charges financières, d'un montant de 38 579 € en 2024, correspondent aux intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition des locaux de l'avenue de Saint-Ouen et du prêt garanti par l'État (PGE).

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 50 415 €, principalement constituées de la provision réglementée BFR, liée à l'acquisition des locaux de l'avenue de Saint-Ouen, pour un montant de 47 552 €.

3.3 RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2024 affiche un excédent de 119 017 €, contre un déficit de 74 353 € en 2023.

Comptes 2024

4/ BILAN

4.1 ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2024

en euros

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amort & Dépré	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	271 537	-202 261	69 275	121 905
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	271 537	-202 261	69 275	121 905
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	4 530 674	-2 889 946	1 640 728	1 686 063
Terrains	172 166	0	172 166	172 166
Constructions	1 602 742	-505 500	1 097 242	1 129 296
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 686 687	-2 384 445	302 242	379 201
Immobilisations corporelles en cours	69 079	0	69 079	5 400
Avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières	29 657	0	29 657	29 657
Participations et Créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	29 657	0	29 657	29 657
Total I	4 831 868	-3 092 207	1 739 660	1 837 625
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances	517 497	0	517 497	663 960
Créances clients, usagers et comptes rattachés	95 721	0	95 721	84 309
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres	421 775	0	421 775	579 652
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	1 706 388	0	1 706 388	1 107 510
Charges constatées d'avance	19 301	0	19 301	31 628
Total II	2 243 185	0	2 243 185	1 803 098
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Ecarts de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 075 053	-3 092 207	3 982 846	3 640 723

4.2 PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2024

en euros

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	0	0
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves	505 824	343 766
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	0	0
Autres	505 824	343 766
Report à nouveau	-1 195 781	-959 370
Report à nouveau	-955 981	-781 743
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeur	0	0
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-189 958	-144 718
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-49 842	-32 909
Excédent ou déficit de l'exercice	119 017	-74 353
Situation nette (sous total)	-570 941	-689 958
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	221 213	303 605
Provisions réglementées	858 132	810 580
Total I	508 404	424 227
FONDS REPORTES ET DEDIES	1 520 386	934 406
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	1 520 386	934 406
Total II	1 520 386	934 406
PROVISIONS	131 907	143 684
Provisions pour risques	38 096	72 404
Provisions pour charges	93 811	71 280
Total III	131 907	143 684
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 283 903	1 428 642
Emprunts et dettes financières diverses	30 609	32 840
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	82 503	117 281
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	345 996	325 186
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	73 538	134 186
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	5 600	100 272
Total IV	1 822 149	2 138 406
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 982 846	3 640 723

5/ COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

en euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 538	3 240
Ventes de biens et services	874 457	698 632
Ventes de biens	0	0
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	874 457	698 632
dont facturation bénéficiaires	803 400	664 558
dont facturation prestations diverses	71 058	34 074
dont mise à disposition du personnel	0	0
dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs	3 584 280	3 588 795
Concours publics et subventions d'exploitation	3 546 261	3 507 242
dont dotations soins CASA	1 251 894	1 179 286
dont dotations soins PLATEFORMES	886 793	764 926
dont AEL DASES	491 446	479 101
dont appels à projets	920 629	1 059 928
dont autres (aides apprentis, etc.)	-4 500	24 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	38 018	81 554
Dons manuels	28 018	39 554
Mécénats	10 000	42 000
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	36 373	104 787
dont reprise provisions	36 373	67 301
dont transfert de charges	0	37 486
Utilisations des fonds dédiés	8 545	91 099
Autres produits	13	7 102
Total I	4 507 205	4 493 655
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	920 697	1 032 403
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	236 409	245 277
Salaires et traitements	2 058 222	2 161 952
Charges sociales	977 543	951 629
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	191 961	197 638
Dotations aux provisions	22 531	38 226
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	2 673	4 678
Total II	4 410 036	4 631 804
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	97 170	-138 148 €

COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

en euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	26 153	24 726
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	26 153 €	24 726 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	38 579	36 305
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total IV	38 579	36 305
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-12 426	-11 578
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	84 743	-149 727
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 442	35 864
Sur opérations en capital	83 248	89 292
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Total V	84 689	125 156
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 500	755
Sur opérations en capital	364	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	47 552	49 028
Total VI	50 415	49 782
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	34 274	75 374
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
Total des produits (I + III + V)	4 618 047	4 643 537
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 499 030	4 717 891
EXCEDENT OU DEFICIT	119 017	-74 353
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Annexe légale aux comptes annuels

6/ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

6.1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont constitués du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux comptes annuels qui forment un tout indissociable et certifié.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant les dispositions réglementaires de l'ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif publié au Journal Officiel le 30 décembre 2018 dont la première application est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. À la clôture de l'exercice du 31 décembre 2024, le principe de comparabilité des comptes annuels est assuré. Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été présentés pour la première fois sur ce référentiel comptable.

6.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX COMPTES

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

IMMOBILISATIONS

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, en mode linéaire.

Les éléments non amortissables sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

DOTATIONS

Certains tiers financeurs prennent en compte les excédents ou déficits dégagés au titre d'un exercice dans les recettes accordées au titre du budget de l'exercice suivant. En conséquence ces recettes sont réduites à hauteur de l'excédent ou majorées à hauteur du déficit constaté par l'établissement lors de l'avant-dernier exercice.

PROVISIONS POUR COUVERTURE DU BFR

La provision pour couverture du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) correspond au capital remboursé pour l'emprunt concernant le financement du bien immobilier de Saint-Ouen (75017) de 1 800 000 € en date du 26 mars 2009.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode dite du "premier entré, premier sorti".

FRAIS DE SIÈGE

Par arrêté du 15 mai 2024, l'Agence Régionale de Santé a fixé le taux de prélèvement pour les frais de siège à 5,20 % des charges totales nettes (charges du compte de résultat - frais de siège - produits en atténuation) pour les établissements de Paris et du Val-de-Marne. L'autorisation de prélèvement des frais de siège est accordée pour une durée de cinq ans, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, et s'applique à l'ensemble des établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Sur l'exercice 2020, l'Association a souhaité comptabiliser les indemnités de départ à la retraite dans ses états financiers au regard de l'impact des départs de salariés devant intervenir à court-terme. La constatation d'une provision à hauteur de l'engagement existant à la clôture n'est pas obligatoire mais constitue la méthode de référence.

L'Association, constituant pour la première fois cette provision en 2020, a appliqué la méthode de référence, à savoir une provision pour la totalité des engagements.

Ainsi, cette comptabilisation dans les comptes de l'Association au 31 décembre 2024 entraîne :

- ✓ Une reprise au titre de l'exercice 2024 de 22 531 €.

Soit une provision inscrite au compte 153000 "provision pour pensions et obligations similaires" de 93 811 €.

Cette provision est calculée selon plusieurs critères :

- ✓ d'un taux d'actualisation de 3,70 % ;
- ✓ d'un taux de charges sociales retenu pour les cadres à 54,93 % ;
- ✓ d'un taux de charges sociales retenu pour les non-cadres à 42,65 % ;
- ✓ d'un âge de départ en retraite à 64 ans ;
- ✓ de l'application de la convention collective de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) du 31 octobre 1951, mise à jour en 2021.

Cet engagement de retraite figurait dans les états financiers (Annexe) de DELTA7 dans les "autres informations". La constatation de la provision pour la totalité des engagements conduit à l'amélioration de la qualité de l'information financière, et est considérée comme la "méthode de référence" par le Plan Comptable Général.

ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, ont été laissés en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association ainsi que les opérations en capital ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

7/ TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

en euros

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice D = A+B-C
Immobilisations incorporelles (1)	279 676	6 261	14 400	271 537
Immobilisations corporelles (2)	4 488 340	88 099	45 765	4 530 674
Immobilisations financières	29 657	0	0	29 657
TOTAL	4 797 672	94 360	60 165	4 831 868

(1) dont immobilisations en cours

(2) dont immobilisations en cours

69 079 €

8/ TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

en euros

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice D = A+B-C
Immobilisations incorporelles	157 770	58 891	14 400	202 261
Immobilisations corporelles	2 802 277	133 070	45 401	2 889 946
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	2 960 047	191 961	59 801	3 092 207

9/ TABLEAU DES PROVISIONS

en euros

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice D = A+B-C
Provisions pour couverture BFR	810 580	47 552		858 132
Couverture créances d'activités	2 065	0	2 065	0
Provisions pour risques et charges	143 684	22 531	34 307	131 907
TOTAL	956 328	70 083	36 373	990 039

10/ ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

en euros

Créances (a)	Liquidité de l'actif			Dettes (b)	Degré d'exigibilité du passif			
	Montant brut	Échéances			Montant brut	Échéances		
		à moins 1 an	à plus 1 an			à moins 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (1)				
Créances rattachées à des				Autres emprunts obligataires (1)				
Participations				Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	1 283 903	84 257	814 981	384 665
Prêts (1)				Emprunts et dettes financières divers (1)	31 006	31 006		
Autres	29 657	0	29 657					
Créances de l'actif circulant				Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 503	82 503		
Créances usagers, clients et comptes rattachés	95 721	95 721		Personnel et comptes rattachés	131 718	131 718		
Autres créances clients	0	0		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	170 121	170 121		
Personnel et comptes rattachés	0	0		Etat et autres collectivités publiques	44 157	44 157		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Etat et autres collectivités publiques	0	0		Autres dettes (2)	73 538	73 538		
Autres	0	0		Produits constatés d'avance	5 600	5 600		
Produits à recevoir	421 775	421 775						
Charges constatées d'avance	19 301	19 301						
TOTAL	566 455	536 798	29 657	TOTAL	1 822 546	622 901	814 981	384 665

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Prêts récupérés en cours d'exercice

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

11/ TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

en euros

Situations Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Fonds Dédies Ms Investissement	416 493	416 493		490 078	906 571
Fonds Dédies Eval Externe	13 520	13 520			13 520
Fonds Dédies Formation	135 886	135 886	6 713	104 446	233 619
Fonds Dédies Info Dossier Soins	6 204	6 204			6 204
Fonds Dédies Ms Exploit (Masque/Test)	3 827	3 827			3 827
Fonds Dédies Service Civique	1 936	1 936			1 936
Fonds Dédies Transports	138 822	138 822			138 822
Fonds Dédies Actions Aidants	217 719	217 719	1 832		215 887
TOTAL	934 406	934 406	8 545	594 524	1 520 386

12/ TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

en euros

Situations ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Dons manuels	0	28 018	28 018	0	0
sous-total	0	28 018	28 018	0	0
Legs, donations et mécénat	0	10 000	10 000	0	0
sous-total	0	10 000	10 000	0	0
TOTAL		38 018	38 018	0	0

Legs et donations autorisés par l'Administration	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Legs	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

13/ TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

en euros

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0		0
Ecart de réévaluation	0	0		0
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0		0
Réserves	343 766	162 058		505 824
Report à nouveau	-959 369	-74 353	162 058	-1 195 781
Résultat comptable de l'exercice	-74 353	119 017	-74 353	119 017
Subventions d'investissement	303 605	0	82 392	221 213
Renouvelables par l'organisme	0	0	0	0
Provisions réglementées	810 580	47 552		858 132
Droits des propriétaires (commodat)	0	0	0	0
TOTAL	424 227	254 274	170 097	508 404

14/ AUTRES INFORMATIONS

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUT CADRES SALARIES ET BENEVOLES		201 587
Cadres dirigeants salariés		201 587
Dirigeants bénévoles		0
EFFECTIF MOYEN		55
Delta 7		17
Casa Paris 17		13
Casa Paris 18		9
Casa Paris 19		5
Casa Villejuif		11

15/ AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2024

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Mme WLM - don manuel du 31/12/2024 en provenance de Hong-Kong	70 €
TOTAL	70 €

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association DELTA7 doit établir en application de l'article est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association DELTA7, situé 53 Av. de Saint-Ouen 75017 PARIS

- et sur le site internet de l'association DELTA7 " www.delta7.org".

16/ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

16.1 EMPLOIS

en euros

EMPLOIS	Emplois de 2024	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2024
1 - MISSIONS SOCIALES		32 094 €
1.1.Réalisées en France		
- Actions réalisées directement		32 094 €
Missions sociales CASA & Plateformes	3 882 167 €	
Autres missions sociales	1 074 820 €	
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
1.2.Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement		
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		5 924 €
2.1.Frais d'appel à la générosité du public	5 924 €	5 924 €
2.2.Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3.Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	268 301 €	0 €
		38 018 €
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	5 231 212 €	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	22 531 €	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0 €	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	119 017 €	
V - TOTAL GENERAL	5 253 743 €	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0 €
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0 €
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		38 018 €
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	0 €	
Prestations en nature	0 €	
Personnel bénévole	0 €	
Total	0 €	

16.2 RESSOURCES

en euros

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2024	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2024
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		38 018 €
1.1.Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	28 018 €	
- Dons manuels affectés		
- Legs et autres libéralités affectés	10 000 €	
- Legs et autres libéralités non affectés		
1.2.Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - AUTRES FONDS PRIVES		
3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 944 185 €	
4 - AUTRES PRODUITS	354 184 €	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	5 336 387 €	
II - REPRISES DES PROVISIONS	36 373 €	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0 €	
IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)	0 €	0 €
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0 €	
VI - TOTAL GENERAL	5 372 760 €	38 018 €
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		38 018 €
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0 €
Dons en nature	0 €	
Prestations en nature	0 €	
Bénévolat	0 €	
Total	0 €	

17/ ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS REÇUS

Par arrêté du 15 mai 2024, l'Agence Régionale de Santé (ARS) autorise Delta7 à prélever des frais de siège sur les budgets des établissements gérés par l'association pour un montant de 5,20 % des charges hors frais de siège et charges exceptionnelles. Cette autorisation prend effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans expirant le 31 décembre 2028.

CASA VILLEJUIF

La commune de Villejuif s'est engagée par la convention du 25 octobre 2004, confirmée par l'avenant à cette convention en date du 12 octobre 2005, à héberger gratuitement le centre de jour Casa Delta7 Villejuif, 6 rue du Colonel Marchand 94800 Villejuif dans un local de 360 m² pour une durée de 20 ans.

Un arrêté conjoint de l'ARS et du Département du Val-de-Marne a été signé le 8 novembre 2010, autorisant une extension de la capacité d'accueil à 25 places pour une durée de 15 ans.

Une convention de partenariat a été signée avec l'Agence Régionale de Santé pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement et de répit prenant effet le 01/10/2011 suite à l'avis favorable de l'ARS en date du 02/11/2011.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département du Val-de-Marne le 01/01/2023 pour une prise d'effet le 01/01/2023 pour 5 ans.

CASA PARIS 19

Une convention tripartite a été signée entre l'État, le Département de Paris et Delta 7 le 12 décembre 2008 pour une durée de 5 ans renouvelable à compter du 1er septembre 2008.

Une convention triennale fixant le barème de tarification a été signée entre le Département de Paris et Delta7 le 1er juillet 2015, avec des avenants annuels.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de Paris le 16/01/2024 pour une prise d'effet le 01/01/2024 pour 5 ans.

CASA PARIS 18

Renouvellement de l'autorisation à compter du 3 janvier 2017 pour une durée de 15 ans conformément aux articles L. 313-1 et L. 313-5 du CASF.

Une convention triennale fixant le barème de tarification a été signée entre le Département de Paris et Delta7 le 1er juillet 2015, avec des avenants annuels.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de Paris le 16/01/2024 pour une prise d'effet le 01/01/2024 pour 5 ans.

CASA PARIS 17

Une convention triennale fixant le barème de tarification a été signée entre le Département de Paris et Delta7 le 1er juillet 2015, avec des avenants annuels.

Une convention de partenariat a été signée avec l'Agence Régionale de Santé pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accompagnement et de répit prenant effet le 01/11/2011 suite à l'avis favorable de l'ARS en date du 02/10/2011.

Delta7 s'est porté acquéreur d'un bien immobilier le 26 mars 2009 pour un montant de 1 774 908 €. Cet ensemble situé au 51-53 avenue de Saint-Ouen 75017 PARIS abrite le siège de l'Association ainsi que le centre de jour Casa Paris 17. Il est financé par un emprunt à la Caisse des Dépôts de 1 800 000 € au taux effectif global de 1.10 % (0.6 % fixe et 0.5 % indexé sur le livret A). Ledit emprunt est lui-même garanti par le Département de Paris par sa délibération des 15 et 16 décembre 2008.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de Paris le 16/01/2024 pour une prise d'effet le 01/01/2024 pour 5 ans.

ACTION DE PREVENTION :

Ci-dessous le tableau récapitulatif des conventions signées pour l'année 2024 dans le cadre de nos appels à projets :

Département	Intitulés des projets	Date conventions	Période de l'action	Montant total
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris	Ateliers mémoire	le 22 novembre 2022	Année 2023 et 2024	14 400 €
Conférence des financeurs Hauts-de-Seine	Sur la piste du... Géocaching	le 14 décembre 2022	Année 2023 et 2024	25 600 €
Conférence des financeurs Yvelines	Sur la piste du... Géocaching	le 5 mai 2023	Année 2023 et 2024	32 000 €
Conférence des financeurs Val-de-Marne	Autonomie Gir 1-4 / E-sport Sénior / Soutien des aidants dont le proche est en institution	le 12 juillet 2023	Année 2023 et 2024	40 509 €
Conférence des financeurs Val-d'Oise	Sur la piste du... Géocaching / Olympiades de la prévention	le 4 juillet 2023	Année 2023 et 2024	72 000 €
Conférence des financeurs Hauts-de-Seine	Atelier E-sport intergénérationnel	le 3 mai 2023	Année 2023 et 2024	15 600 €
Conférence des financeurs Paris	Soutien des aidants dont le proche entre en EHPAD	le 20 novembre 2023	Année 2024	15 600 €
Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Répit pour les aidants	le 28 novembre 2023	Année 2024	15 000 €
Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Formation pour les aidants	le 28 novembre 2023	Année 2024	2 528 €
Conférence des financeurs Paris	Soutien aux aidants	le 20 juin 2024	Année 2024	15 600 €
Fondation Crédit Agricole Brie Picardie	Projet de Géocaching sur 77	le 12 décembre 2023	Année 2024	10 000 €
Conférence des financeurs Seine-et-Marne	E-sport / Géocaching / Itinéraire Vitalité / Près de chez vous / Sécurité sur internet	le 9 février 2024	Année 2024	105 300 €
PRIF	Bien sur internet / Bienvenue dans ma résidence / Pep's Eureka tablette /Tremplin	le 12 mars 2024	Année 2024	379 960 €
Conférence des financeurs Essonne	Vivre pleinement, marchez sereinement	le 27 mai 2024	Année 2024	53 480 €
Conférence des financeurs Val-d'Oise	Mémoire et corps / Vivre pleinement, marchez sereinement	le 30 mai 2024	Année 2024	35 300 €
Conférence des financeurs Val-de-Marne	E-sport / Sécurité sur internet / Vivre pleinement, marchez sereinement/Bien-être et Cognition en EHPAD / Soutien des aidants ayant confié leur proche à une institution + endeuillés	le 5 septembre 2024	Année 2024	92 842 €
Conférence des financeurs Paris	Mémoire et corps / Bien-être et Cognition en EHPAD / Sécurité sur internet	le 24 mai 2024	Année 2024	33 980 €
IRP AUTO	Café des aidants	le 12 juin 2024	Année 2024	1 500 €
Conférence des financeurs Paris	Jardin Thérapeutique porté par Casa Delta 7 - Paris 18	le 6 juin 2024	Année 2024	2 500 €
Conférence des financeurs Hauts-de-Seine	Soutien des aidants dont le proche est en institution	le 1er juillet 2024	Année 2024	16 000 €
Conférence des financeurs Seine-Saint-Denis	Cybersécurité / Atelier thématique numérique	le 8 juillet 2024	Année 2024	28 000 €
Conférence des financeurs Yvelines	Atelier thématique numérique	le 6 mai 2024	Année 2024	10 000 €
Assurance Maladie Hauts-de-Seine	Atelier thématique numérique	le 3 juin 2024	Année 2024	9 525 €
Conférence des financeurs Paris	Investissement équipement	le 15 décembre 2023	Année 2025	7 000 €

18/ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale de Paris

DELTA 7

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

4-14, rue Ferrus - 75014 Paris - +33 (0) 1 40 40 38 38 - www.groupe-aplitec.com
Société par actions simplifiée au capital de 1 800 000 € - 702 034 802 RCS Paris



DELTA 7
ASSOCIATION LOI 1901
Siège social : 53 Avenue de Saint Ouen
75017 PARIS

SIREN 300 570 132

**RAPPORT DES COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Delta 7 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 19 mai 2025
Le commissaire aux comptes
Aplitec représentée par



Sébastien LENEEL

19/ BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Le budget prévisionnel 2025 prévoit de réaliser 20 410 journées d'accueil de jour en faveur de 320 résidents qui se décomposent par établissement selon le tableau ci-contre :

Les 5 plateformes d'accompagnement et répit prévoient le soutien et le suivi de plus de 1 200 aidants en 2025.

ÉTABLI SSEMENTS	JOURNÉES PRÉVI SI ONNELLES
Casa Pari s 17	6 100
Casa Pari s 18	5 700
Casa Pari s 19	3 000
Casa Vi lle j u i f	5 610
TOTAL	20 410

BUDGET PREVISIONNEL	Budget 2025	Budget 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 130 718	4 892 150
. Cotisations	4 200	2 800
. Facturation bénéficiaires CASA	878 800	1 173 732
. AEL DSOL	531 900	437 091
. Dotations soins CASA	1 274 457	1 255 327
. Dotations soins PLATEFORMES	895 661	731 700
. Facturation prestations diverses	130 000	130 000
. Appels à projets	1 164 800	958 900
. Dons manuels / Mécénats	40 000	51 800
. Utilisations des fonds dédiés	44 700	0
. Autres produits	166 200	150 800
CHARGES D'EXPLOITATION	5 108 718	4 908 650
. Autres achats et charges externes	1 090 518	1 137 750
. Impôts, taxes et versements assimilés	341 500	303 700
. Salaires et traitements	2 368 400	2 070 000
. Charges sociales	948 800	1 003 900
. Dotations aux amortissements et aux dépréciations	191 000	242 500
. Dotations aux provisions	0	0
. Reports en fonds dédiés	0	0
. Autres charges de gestion courante	168 500	150 800
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 000	-16 500
. Produits financiers	10 000	0
. Charges financières	37 500	35 700
RESULTAT FINANCIER	-27 500	-35 700
. Produits exceptionnels	55 400	99 800
. Charges exceptionnelles	49 900	47 600
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 500	52 200
TOTAL PRODUITS	5 196 118	4 991 950
TOTAL CHARGES	5 196 118	4 991 950
RESULTAT GLOBAL	0	0



Association loi 1901 à but non lucratif
53, avenue de Saint Ouen 75017 PARIS
Tél. : 01 46 07 42 22

info@delta7.org
www.delta7.org

 Association Delta 7

 Association Delta 7

 @associationdelta7923